Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Groupe de travail – Accueil des mineurs ÉTÉ 2020

Mardi 16 juin 2020 – 10 heures

Salon Matet – Préfecture du Jura

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

vacances
apprenantes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Ordre du jour

I - Retour sur la phase de suspension des accueils collectifs de mineurs et leur reprise progressive

II - L’offre d’accueil des mineurs pour l’été 2020 et le plan « Vacances apprenantes »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

L’accueil des mineurs durant la période de confinement

- A partir du 16 mars, suspension des accueils collectifs de mineurs et mise en place de pôles d’accueil pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise

- Dans le Jura, 47 pôles scolaires ouverts et 28 accueils de loisirs

- Durant les vacances de printemps, une soixantaine d’enfants accueillis par jour en moyenne dans les accueils de loisirs sans hébergement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

A partir du 12 mai, une reprise progressive des accueils collectifs de mineurs

- Sans hébergement, dans le cadre de la réouverture progressive des écoles

- Dispositif 2S2C : concours possible des collectivités territoriales durant le temps scolaire dans le cadre d'une convention avec la DSDEN



Le 2S2C n'entre pas dans le cadre juridique des ACM

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Quelques difficultés recensées durant la phase de reprise

- La priorisation des familles accueillies en lien avec l'école
- L'accueil du mercredi pour l'école à 4,5 jours
- Le temps de restauration
- La constitution des groupes d'enfants
- L'anticipation de l'été

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

L’accueil des mineurs durant l’été 2020 et le plan « Vacances apprenantes »

- Accueils collectifs de mineurs extrascolaires sans hébergement et avec hébergement après 22 juin dans le cadre du protocole sanitaire
- Dispositifs « Vacances apprenantes »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Protocole de reprise des accueils collectifs de mineurs avec hébergement

- Tous les types de séjours avec hébergement
- Sur le territoire national
- Maximum d’enfants accueillis défini par l’organisateur
- Pour les activités, des groupes de 15 (encadrement non-inclus)
- Intervenants extérieurs possibles
- Activités physiques et sportives possibles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Mesures de prévention COVID-19

- Distanciation d’1m durant tous les temps et 2m pour activités sportives
- Limitation d’accès pour les parents aux locaux
- Mesures de nettoyage et désinfection
- Masques obligatoires pour les encadrants et les plus de 11 ans lorsque distanciation n’est pas possible
- Rôle assistant sanitaire
- Mesures en cas de suspicion

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Actions de la DDCSPP pour l'été 2020

- La diffusion des informations relative au cadre réglementaire et sanitaire des ACM en fonction des évolutions

- Campagne de contrôle estivale adaptée au contexte

- Mise en œuvre du plan « Vacances apprenantes » (voir suite)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Le plan « Vacances Apprenantes »

vacances apprenantes

École ouverte

Instruction du 29 mai – pilotage DSDEN

Appel à projets académique lancé le 5 juin

École buissonnière

Instruction du 29 mai – pilotage DSDEN

Appel à projets académique lancé le 5 juin

Aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement

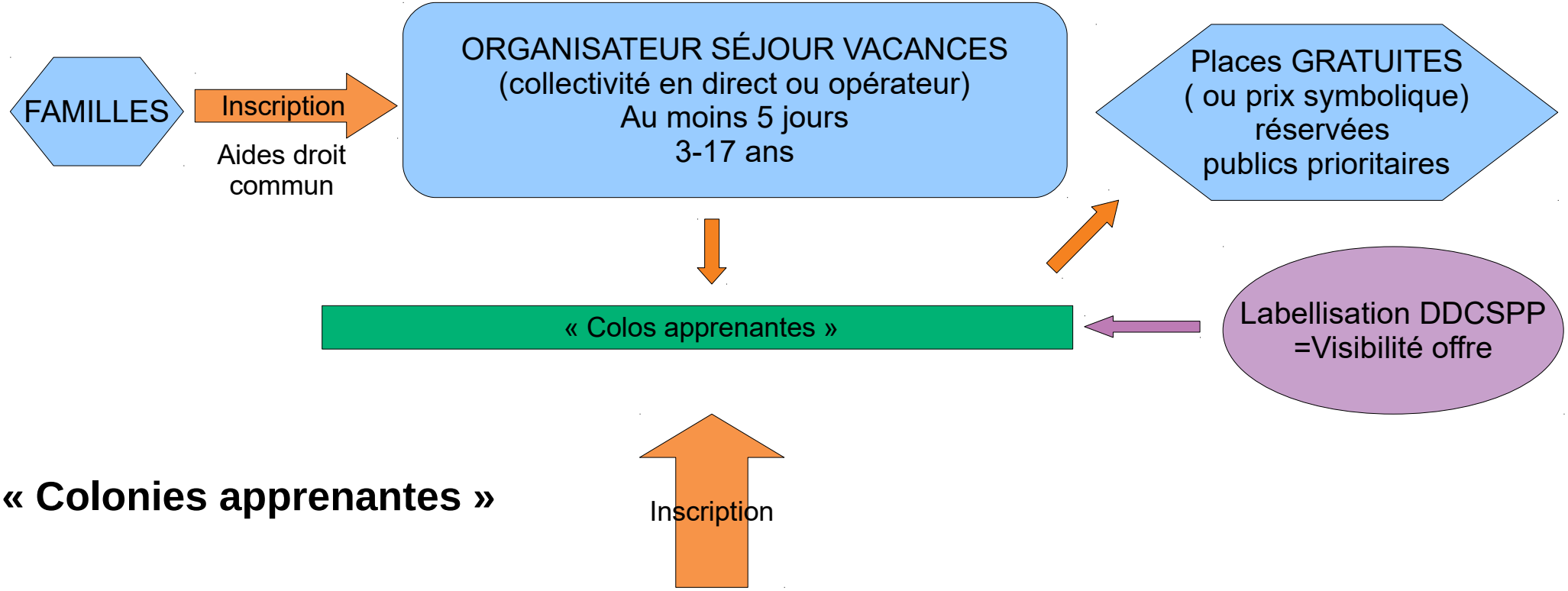
Instruction de 8 juin – pilotage DDCSPP

Dossiers de demande d'aide diffusés le 16 juin

Colos apprenantes

Instruction de 8 juin – pilotage DDCSPP

Appel à candidature diffusé le 16 juin



« Colonies apprenantes »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

La labellisation « Colos apprenantes »

Objectifs du label : créer un cadre de confiance pour les familles les collectivités territoriales, les associations et leurs partenaires

La labellisation repose sur les éléments suivants :

- respect des consignes sanitaires ;
- prix du séjour permettant la gratuité -ou la participation symbolique- aux familles aidées au titre du dispositif « Colos apprenantes » ;
- présence significative et explicité de temps de renforcement des apprentissages et valorisation de l'objectif de réussite scolaire pendant les séjours ;
- qualité de l'encadrement, en particulier pour les activités de renforcement des apprentissages ;
- qualité et équilibre, variété des sorties et des activités proposées ;
- liens et partenariats avec les acteurs locaux ;
- information et participation des familles.

La labellisation n'implique pas de financements directs pour les organisateurs labellisés

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Calendrier de labellisation « Colos apprenantes »

Dépôt de demandes de labellisation sur une plateforme : https://openagenda.com/colosapprenantes

Séjours de juillet/août

Date limite de dépôt de la labellisation : 28 juin 2020

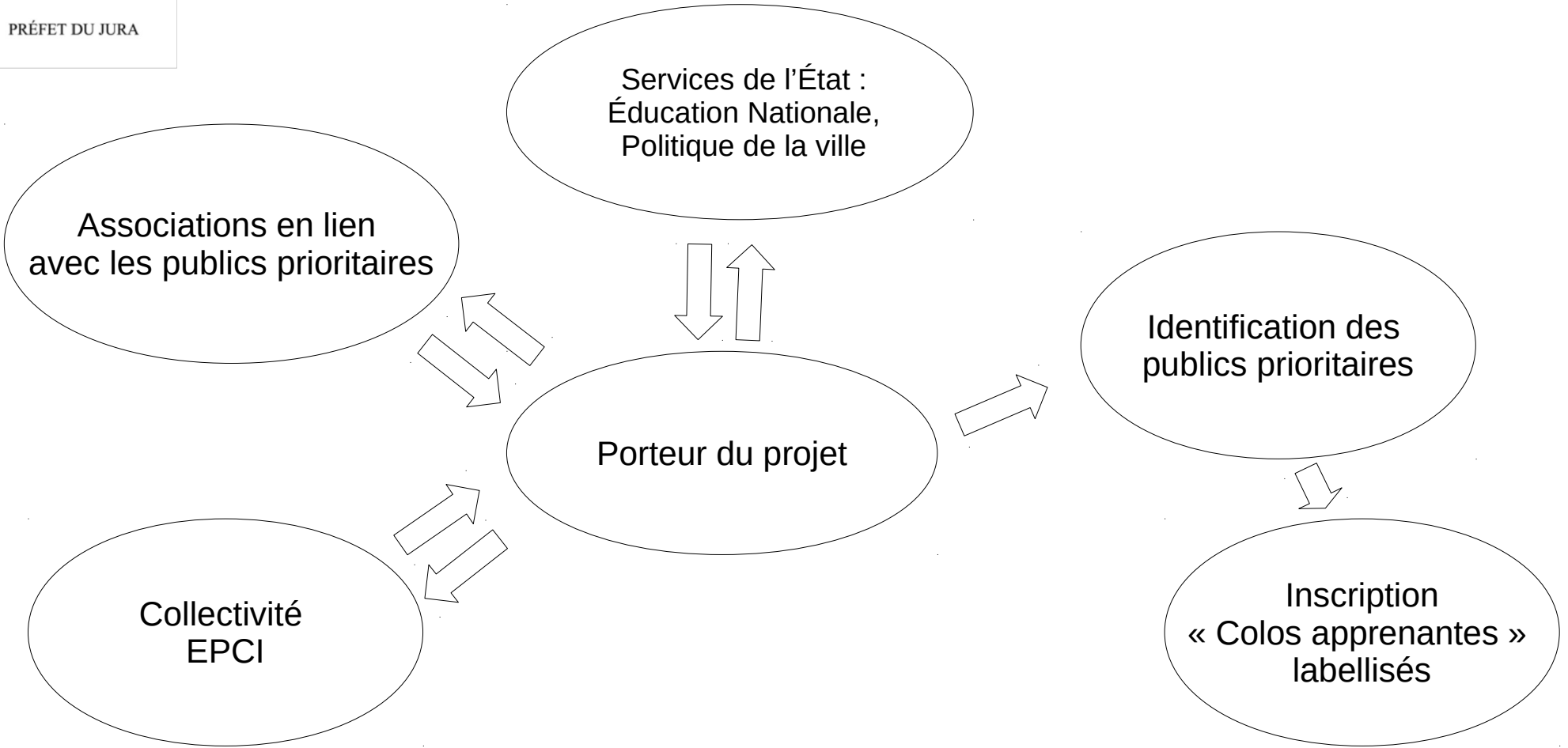
Séjours d'août

Date limite de dépôt de labellisation : 14 juillet 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

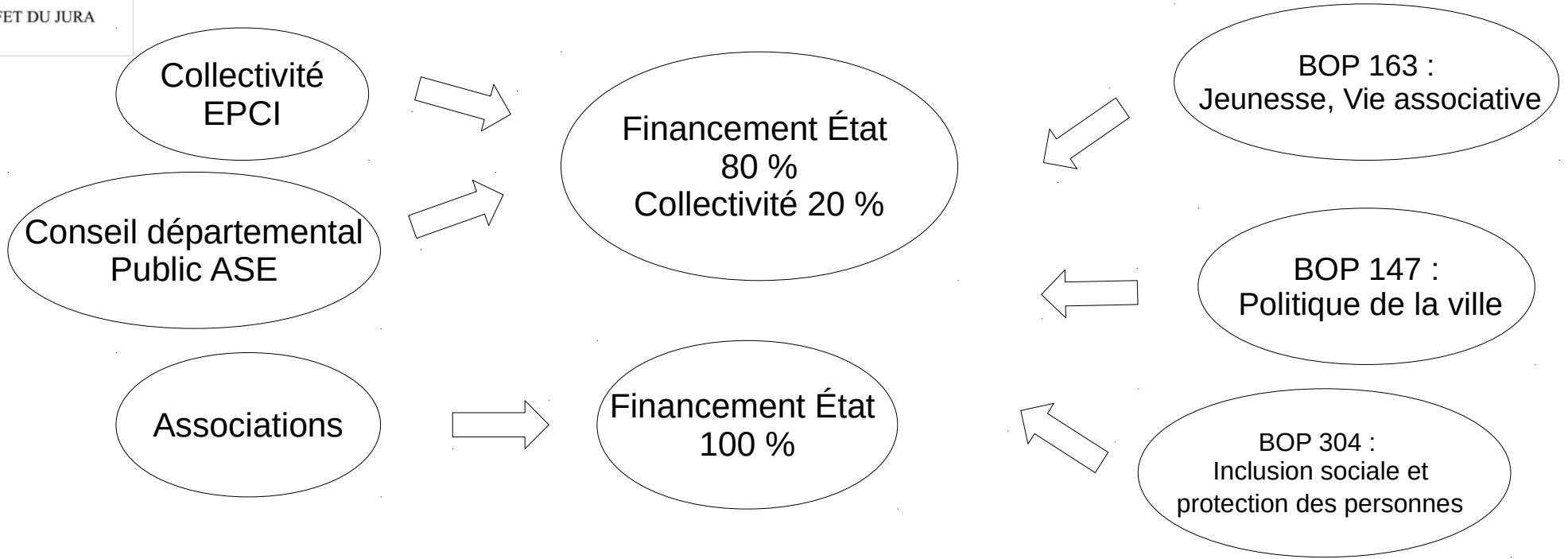
« Colos apprenantes »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Les financements dans le cadre du dispositif « Colos apprenantes »



Le versement de l'aide s'effectue sur présentation du bilan des inscriptions des mineurs prioritaires.

La prise en charge maximum par l'État de 400 euros par jeune et par semaine.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement

Pour qui ? Les accueils de loisirs sans hébergement fonctionnant du 4 juillet au 31 août.

Comment ? Dossier de demande d'aide à compléter et à adresser à la DDCSPP avant le 28 juin 2020.

Combien ? L'enveloppe départementale sera d'environ 95 000 euros.

Sur quoi ? Une base forfaitaire sera attribué selon un calcul de journée enfant, modulée à la hausse selon :

- la qualité, l'équilibre et la variété des activités et des sorties proposées ;
- les liens et partenariats avec les acteurs locaux ;
- les modalités de participation et l'information des familles.

Cette aide est complémentaire aux mesures exceptionnelles de la prestation de service de la Caisse des allocations familiales et des aides de droit commun.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Merci de votre attention.

Contacts

Guillaume VINCENT, chef du service Jeunesse, Sports et Vie associative
guillaume.vincent@jura.gouv.fr – 03.63.55.83.30

Annelise CAMUSET, référente sur les accueils collectifs de mineurs
annelise.camuset@jura.gouv.fr – 03.63.55.83.33

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

vacances
apprenantes